Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 87614

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

P-108-87614

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages																						
Parcs, terrains de jeux et espaces naturels.			p1a																					

2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	**# Dispositions**																							
Autres centres de recherche	507	6369		★																				
3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU																								
4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																								
Détachée (isolée)				★																				
5- NORMES DE LOTISSEMENT																								
5-1- TERRAIN																								
Largeur (mètre)	min.			35																				
Profondeur (mètre)	min.			30																				
Superficie (mètre carré)	min.			1050																				
6- NORMES DE ZONAGE																								
6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																								
Avant (mètre)	min.			13																				
Latérale 1 (mètre)	min.			4																				
Latérale 2 (mètre)	min.			6																				
Latérale sur rue (mètre)	min.			13																				
Arrière (mètre)	min.			8																				
Arrière sur rue (mètre)	min.			8																				
6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																								
Hauteur (étage)	min./max.			1/3																				
Largeur (mètre)	min.			8																				
Superficie d'implantation au sol (mètre carré)	min.			80																				
6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																								
7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES																								
8- ARTICLES APPLICABLES																								

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
La hauteur totale maximale à respecter pour le bâtiment principal est de 9,5 mètres.	
Les mesures de protection en bordure d'un cours d'eau du chapitre 14 du règlement de zonage s'appliquent.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

507	Centre de recherche et établissement d'enseignement relié à des activités forestières.

11- NOTES (ARTICLES)

12- AVIS DE MOTION

13- AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Numéro de dossier	Entrée en vigueur
	CA-48	2020-01-27